

Bruxelles, 21 janvier 2008

I Le mot du président

Le président de l'ASBL souhaite, au nom du conseil d'administration, à tous les membres, partenaires et collaborateurs de Conservamus beaucoup de succès et de réjouissance culturelle en 2008.

II Rapport des activités de 2007

Depuis le lancement de la pétition-Conservamus (papier et électronique), l'année dernière, plus de 10.000 signatures ont été rassemblées. Confortés par ce soutien massif, les membres du conseil d'administration ont réussi à faire pression auprès du gouvernement fédéral, actuel propriétaire du site du Conservatoire Royal de Bruxelles.

De nombreuses réunions ont eu lieu avec le chef de cabinet du Ministre des Finances (de l'époque) et avec les représentants de la Régie des Bâtiments, l'organisme chargé de l'entretien concret des bâtiments qui appartiennent à l'Etat belge.

Le mercredi 2 mai 2007, le ministre Reynders, à qui la pétition et la sonnette d'alarme de Conservamus n'ont pas échappé, est venu visiter le Conservatoire. A la suite d'une longue visite et d'un entretien avec les différents acteurs, le ministre a exposé qu'une décision du gouvernement fédéral, constituant une solution définitive pour le Conservatoire, ne serait possible que si un projet concret est présenté avec l'assentiment de tous les intéressés.

C'est précisément dans cette optique que Conservamus a été fondée. Conservamus se présente comme un forum de consultation et de discussion pour les entités administratives et les parties impliquées dans le dossier.

Dans cette lignée, Conservamus accueille en son giron les représentants des deux conservatoires qui ont un intérêt manifeste à une rénovation à la fois profonde et rapide du Conservatoire ainsi qu'à une gestion efficace de ce temple de la culture.

Les collaborateurs de l'ASBL ont travaillé pendant des mois à l'établissement d'un projet global pour la restauration et la gestion du Conservatoire, qui, après l'approbation de tous les intéressés, pourra être soumis aux responsables publics..

Le projet, qui tient compte des études approfondies réalisées dans le passé, des conseils plus récents des occupants du site (écoles, ASBLs, institutions culturelles) et de ceux d'intervenants extérieurs (promoteurs, architectes, agences de publicité, etc.), est divisé en trois principaux volets.

(1) Structure légale

Sur base d'une note¹ rédigée au début de l'année 2007 par Conservamus (en formation) et des répliques positives du ministre et des intéressés, il a été opté pour la structure de la société anonyme de droit publique à finalité sociale, à l'instar du Palais des Beaux Arts.

L'objet social de cette société devra comprendre (i) la rénovation/restauration des bâtiments du Conservatoire, (ii) la gestion et le développement du site du Conservatoire et (iii) l'exploitation de ce site.

La constitution de la société requiert des apports en espèces et en nature (notamment la jouissance des bâtiments). Ces apports seront rémunérés par des parts sociales en proportion des apports respectifs.

La société devra conclure des contrats de longue durée avec les utilisateurs du Conservatoire, conformément à un contrat de gestion avec le gouvernement.

(2) Financement

Il ressort des entretiens entre notamment le gouvernement et les utilisateurs actuels des bâtiments du Conservatoire qu'une partie du financement peut et doit être supporté par la société elle-même, à l'aide de moyens de financement créatifs et d'une gestion efficace de l'infrastructure.

Durant le second semestre de l'année 2007, Conservamus a contacté des potentiels partenaires. Il résulte de ces consultations que l'intervention de ces derniers est conditionnée par l'approbation du projet de Conservamus par les autorités concernées et évidemment aussi par leurs institutions financières.

A côté de ces moyens de financement alternatifs, il faut ajouter les subsides élevés qui pourront être obtenus pour la restauration du Conservatoire, qui est un monument classé.

Ces moyens de financement mixtes ont été inscrits et approuvés par ces autorités dans leur masterplan, qui prévoit une division et un échelonnement des travaux de rénovation.

Les grandes lignes du masterplan, ainsi que les estimations des prix des travaux de rénovation et des revenus de l'exploitation future, figurent dans une présentation rédigée par Conservamus, qui paraîtra également à terme sur le site internet de Conservamus .

(3) Administration

Le dernier volet du projet de Conservamus concerne la gestion future du site du Conservatoire.

¹ Cette note est accessible sur le site internet de Conservamus: www.conservamus.be

L'accent sera mis sur une utilisation intensive et efficace de la salle de concert, de la bibliothèque et des locaux administratifs.

Actuellement, Conservamus finalise sa présentation du masterplan, en concertation avec ses membres, ses partenaires et toutes personnes intéressées.

Conservamus est convaincue que ce projet, d'une part, constitue le fondement d'un débat serein et constructif avec les autorités respectives et encouragera les outsiders à débiter une logue coopération économique et culturelle avec un partenaire stable, la société en constitution qui sera chargée de l'administration du Conservatoire.

III Cotisations 2008

Le conseil d'administration souhaite encore chaleureusement remercier les membres pour leur soutien et les invite, ainsi que toute personne souhaitant soutenir notre association, de confirmer leur affiliation pour l'année 2008 par le paiement des cotisations de 2008, qui sont fixées à **€20** pour les personnes physiques et à **€40** pour les personnes morales, par virement sur le numéro de compte **751-2029668-80** de Conservamus ASBL.

Cette newsletter et toute information relative à l'ASBL et à ses activités peuvent être consultées sur notre site www.conservamus.be.